



les coteaux
bordelais
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2022-185

Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022

Conseillers en exercice	29	Pour	25
Conseillers présents	20	Contre	
Quorum	15		
Conseillers représentés	5		
Suffrages exprimés	25		
Date de convocation	27/VI/2022	L'an 2022, le 5 juillet à 19h, les conseillers communautaires de la Communauté de communes « Les Coteaux Bordelais », légalement convoqués se sont réunis salle de spectacle associatif de Salleboeuf, sous la présidence de Christian SOUBIE	
Date d'affichage	28/VI/2022		

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Thierry GENETAY**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCAICHPY	Tresses	X	
Valérie DEYTS suppléante de Patrick NONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Salleboeuf		
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux		Sandrine ALABEURTHE
Emmanuel KERSAUDY	Salleboeuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		
Hélène LE ROUX	Pompignac	X	
Nathalie MAVIEL	Salleboeuf		Christian SOUBIE
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire		Bertrand GAUTIER
Gérard SEBIE	Pompignac		Céline DELIGNY ESTOVERT
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses	X	
Loïc VIDAL	Pompignac		

Affiché, le **12 juillet 2022**

N° 2022-185**Objet : Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Rapport de synthèse :

Le conseil communautaire doit procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance précédente.

L'approbation ne donne pas lieu à engagement de discussion. Les membres du Conseil communautaire ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire vote et approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du 13 avril 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux, 9 rue Tastet, 33000 Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Fait à Tresses, le 6 juillet 2022

Le Président
Christian SOUBIE

Pour extrait conforme

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EN DATE DU 13 AVRIL 2022**

L'an 2022, le 13 avril à 19h, les membres du Conseil communautaire de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » légalement convoqués se sont réunis à la salle DEJEAN à Pompignac sous la présidence de Christian SOUBIE.

Il est procédé à l'appel et constaté :

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Sandrine ALABEURTHE	Carignan de Bordeaux	X	
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	Florence ALLAIS
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Jean-Antoine BISCACHIPY	Tresses		Roselyne DIEZ
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Hervé CAZENABE	Camarsac		Marie-Jeanne SOKOLOVITCH
Christophe COLINET	Carignan de Bordeaux	X	
Céline DELIGNY - ESTOVERT	Pompignac	X	
Dominique DERUE	Bonnetan	X	
Roselyne DIEZ	Tresses	X	
Carlos FERREIRA DA SILVA	Sallebœuf		Nathalie MAVIEL
Frédéric GARCIA	Fargues Saint Hilaire	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Thierry GENETAY	Carignan de Bordeaux	X	
Laurent JANSONNIE	Carignan de Bordeaux	X	
Emmanuel KERSAUDY	Sallebœuf	X	
Catherine LAGEYRE	Tresses		Annie MUREAU LEBRET
Hélène LE ROUX	Pompignac		Gérard SEBIE
Nathalie MAVIEL	Sallebœuf	X	
Frank MONTEIL	Carignan de Bordeaux		
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Isabelle PASSICOS	Carignan de Bordeaux	X	
Natalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Gérard SEBIE	Pompignac	X	
Marie Jeanne SOKOLOVITCH	Camarsac	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Christophe VIANDON	Tresses		Patrick BONNIER
Loïc VIDAL	Pompignac		Emmanuel KERSAUDY

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Le Président remercie la maire de Pompignac d'accueillir le conseil communautaire dans sa commune.

Le conseil communautaire désigne Céline Deligny-Estovet en tant que secrétaire de séance.

Ordre du jour :

Présentation de l'Analyse des besoins sociaux (ABS)

Le Président rappelle le contexte d'élaboration de l'ABS et souligne l'importance du travail conduit sous l'impulsion de Marie-Jeanne Sokolovitch.

Le Président invite le Cabinet Jean-Philippe Guillement à présenter une synthèse des travaux. Jean-Philippe Guillement commente un diaporama (joint au présent PV)

Marie-Jeanne Sokolovitch rappelle que ce travail est mené depuis 3 ans et qu'il a induit une forte implication des élus, des partenaires institutionnels, des associations et mais aussi du grand public. Elle précise que désormais les collectivités disposent de données pertinentes et utiles pour étayer leur choix de développer des politiques

publiques. Christian Soubie précise que les éléments collectés serviront aussi aux communes pour élaborer leur propre ABS. Il remercie Marie-Jeanne Sokolovitch de se tenir ainsi à l'appui des CCAS.

Patrick Bonnier trouve intéressant le focus fait sur les évolutions, les modifications de la composition des populations mais aussi les différences entre communes. Il note l'arrivée de primo-accédants et de jeunes à Croignon avec des besoins assez différents des nouveaux arrivants sur les autres communes. Alain Bargue confirme que sur Bonnetan et la plupart des autres communes il y a de moins en moins de primo-accédants en raison de la forte croissance des prix d'achat de l'immobilier.

Thierry Genetay estime qu'il est nécessaire de savoir accueillir les nouveaux arrivants pour leur présenter le territoire et les services existants. Il faut faire l'effort de bien accueillir. Ainsi, il indique qu'à Carignan de Bordeaux, la commune et les bailleurs travaillent ensemble pour donner les clefs du territoire aux nouveaux habitants. Bertrand Gautier et Natalie Roca font part des difficultés à les mobiliser. Céline Deligny-Estovart précise que les services communaux sont vigilants à identifier les nouveaux pour les inviter à la fête des associations et leur permettre de découvrir la vie communale. Elle précise que les retours sont plutôt bons.

Christian Soubie souhaite avoir des précisions sur une information donnée par Jean-Philippe Guillemet sur l'importance du non recours aux droits. Jean-Philippe Guillemet rappelle une expérimentation menée par la CAF qui a directement contacté des personnes qui auraient pu prétendre à des aides. Ces personnes ont été accompagnées pour entrer dans les dispositifs or seulement 10% de celles-ci sont allées au bout de la démarche (refus de monter un dossier car stigmatisant ; démarche trop lourdes ...). La CAF, elle-même a été surprise.

Le Président remercie Jean-Philippe Guillemet et Marie-Jeanne Sokolovitch et invite à passer désormais à la phase opérationnelle.

Point d'étape à l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG)

Nathalie Maviel présente un point d'étape de l'élaboration de la CTG et dont la signature devra impérativement avoir lieu en fin d'année (diaporama joint)

Marie-Jeanne Sokolovitch indique que l'ABS permet d'apporter des données utiles à la rédaction du projet social de territoire et de la CTG.

1	Délibération portant présentation du rapport d'activités 2021 de la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » Le Président présente le projet de délibération Le Président indique que la loi Chevènement a introduit un article L 5211-39 au Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année un rapport d'activité au Maire de chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par le Conseil Communautaire. Ce rapport retrace l'activité de la Communauté de communes. Aucun contenu particulier n'est exigé par le Législateur. Le Maire devra en faire communication au Conseil Municipal en séance publique. Ce rapport a pour objet principal de permettre l'instauration d'un débat démocratique au sein des Conseils Municipaux des communes membres de la Communauté de communes. Le Président invite les conseillers communautaires à intervenir sur les activités de la Communauté de communes. Il
---	--

	rappelle que les Vice-présidents sont naturellement à leur disposition pour répondre à leur demande de précision en séance mais également en dehors de cette instance. Le conseil communautaire prend acte de la présentation du rapport d'activités 2021 établi par le Président.
2	Délibération portant conventionnement entre la communauté de communes « Les Coteaux Bordelais » et le SDIS 33 Le Président invite Céline Deligny-Estover, Vice-présidente à présenter le projet de délibération Céline Deligny-Estover rappelle la genèse de ce dispositif concerté entre le Département, l'Etat et les EPCI afin de permettre un financement complémentaire pour le SDIS. Céline Deligny-Estover précise que chaque année, la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » verse une contribution totalement facultative pour aider au fonctionnement du SDIS. Elle précise que la contribution se base sur l'évolution de la population INSEE entre 2002 et l'année N. Ainsi, en 2022 la contribution s'élève à 28 299,71 €. Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.
3	Délibération portant désignation de nouveaux délégués auprès du Pôle d'Équilibre Territorial Rural (PETR) Entre Deux Mers Le Président invite Thierry Genetay, Vice-président à présenter le projet de délibération Thierry Genetay indique que Julia Zimmerlich ne souhaite plus représenter la Communauté de communes auprès du PETR. Il précise que la commune de Carignan de Bordeaux à proposer au bureau communautaire des ajustements pour garantir la représentation de la commune. Il propose ainsi la candidature de Christophe Colinet (titulaire) et Sylvie Lhomet (suppléante) Le Président remercie le rapporteur et invite à d'éventuelles autres candidatures. Il est constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Le Président constate donc les désignations ainsi présentées.
4	Délibération portant prolongation de la durée des conventions SSIEG et conventions cadre avec les associations par avenants

Le Président invite Nathalie Maviel, Vice-présidente à présenter le projet de délibération

Nathalie Maviel souligne que la future CTG 2022-2025 sera normalement signée en fin d'année 2022. Elle rappelle que dans ce contexte, le conseil communautaire avait décidé de prolonger de 11 mois les conventions arrivant à échéance en décembre 2021. Toutefois, Nathalie Maviel indique que pour une cohérence comptable, et en accord avec les mandataires et le SGC de Castres, il est proposé de prolonger le conventionnement sur l'ensemble de l'année 2022.

Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

5

Délibération portant adoption du compte de gestion 2021 du budget général

Le Président présente le projet de délibération

Christian Soubie rappelle que le compte de gestion retrace la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur intercommunal et qu'il est en concordance avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par ses soins.

Le Président invite Mme Manzano, conseillère aux décideurs locaux de la DGFIP, à présenter la situation de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Mme Manzano commente un diaporama préparé par les services de la DGFIP (diaporama joint).

Mme Manzano souligne l'excellence des résultats de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Elle précise que l'ensemble des indicateurs sont au vert. Elle témoigne de la très bonne gestion de la collectivité et précise que cela justifie la décision de permettre à la Communauté de communes de passer au système du « contrôle allégé en partenariat » avec les services de la DGFIP.

Le Président remercie Mme Manzano pour ses propos flatteurs pour la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais ». Il invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

6 Délibération portant adoption du compte administratif 2021 du budget général

Le Président rappelle qu'il ne peut présider cette partie de la séance, ni prendre part au vote.

Il propose que Patrick Bonnier, Vice-président assure cette fonction et présente le projet de délibération. Le conseil communautaire décide en ce sens.

Patrick Bonnier présente les lignes directrices du compte administratif de la Communauté de communes « les Coteaux Bordelais » qui confirme la situation très favorable de la collectivité.

Patrick Bonnier précise que la section de fonctionnement fait ressortir un excédent de clôture de 2 057 653,50 € auquel s'ajoute l'excédent de n-1. Ainsi, le résultat cumulé de cette section donne un résultat excédentaire de 2 557 653,50 €.

Patrick Bonnier indique que la section d'investissement fait ressortir un excédent de 909 495,93 € auquel s'ajoute l'excédent de N-1. Ainsi, le résultat cumulé de cette section donne un résultat excédentaire de 1 186 374,27 €. Il précise que les restes à réaliser s'élèvent en dépenses à 319 243,64 € et en recettes à 187 898,20 €.

Patrick Bonnier indique que le compte administratif peut être arrêté ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		500 000,00 €		276 878,34 €	- €	776 878,34 €
Opération exercices	7 978 757,92 €	10 036 411,42 €	1 541 843,97 €	2 451 339,90 €	9 520 601,89 €	12 487 751,32 €
Total	7 978 757,92 €	10 536 411,42 €	1 541 843,97 €	2 728 218,24 €	9 520 601,89 €	13 264 629,66 €
Résultat de clôture		2 557 653,50 €		1 186 374,27 €		3 744 027,77 €

Patrick Bonnier invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Christian Soubie, Président de la Communauté de communes, quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

7 Délibération portant affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget général

Le Président invite Bertrand Gautier, Vice-président, à présenter le projet de délibération.

Christian Soubie rappelle que la section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 2 557 653,50 € et que la section d'investissement présente un résultat excédentaire de 1 186 374,27€. Il note que les restes à réaliser présente un besoin de financement de 131 345,44 €.

Christian Soubie indique que le Bureau communautaire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement (compte 1068) pour 2 357 653,50 € et à la section de fonctionnement (compte R002) pour 200 000 €.

Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Gérard Sébie souhaite connaître l'intérêt d'affecter 200 000 € en fonctionnement. Christian Soubie lui indique que le budget supplémentaire inscrira de nouvelles dépenses (énergies, subventions ...). Isabelle Passicos souhaite avoir confirmation de l'affectation de l'excédent d'investissement en section investissement. Il lui est précisé que c'est effectivement le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

8 Délibération portant actualisation du tableau des participations aux organismes de regroupement et subvention pour 2022

Le Président invite Alain Bargue, Vice-président à présenter le projet de délibération

Alain Bargue rappelle qu'en décembre, le conseil communautaire a voté un tableau provisoire des participations aux syndicats. Il précise que désormais les conseils syndicaux ont voté le produit attendu par Communautés de communes et qu'il est possible de valider les montants définitifs

Organisme	Participations 2021	Participations 2022
SEMOCTOM Saint Léon	2 225 976,87 € (dont 9 102,60 € intervention bennette)	2 459 923,22 € (dont 12 762,10 € intervention bennette)
Pôle territorial Cœur Entre Deux Mers Targon	63 019,90 €	65 109,30 € (8 mensualités de 8 138,66 €)
SYSDAU Bordeaux	20 296 €	20 902 €
GIRONDE NUMERIQUE - Bordeaux		
Adhésion au syndicat	7 619 €	7 940 €
Adhésion aux services de GN	18 461 €	18 830 €
Fonds de concours GHM (investissement)	29 489 €	29 489 €

	Syndicat Mixte Ruisseau du GUA Yvrac	41 276 €	41 276 €
	SIETRA Pimpine Pian Lignan de Bordeaux	12 841 €	12 841 €
	SMER Branne	15 397.88 €	24 244.04 € (en 2 versements)
	Subvention Annuelle 2022		
	Association des Dirigeant Territoriaux du Créonnais Siège : Mairie de Fargues St Hilaire	100 €	
	Le Président remercie le rapporteur et invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion. Florence Allais s’interroge sur l’augmentation conséquente de la participation au SMER. Patrick Bonnier rappelle les ajustements de la méthode de calcul permettant une meilleure prise en compte de la population des bassins versants. Gérard Sébie précise qu’il y a également une prise en compte d’une partie du BV de la Laurence (longueur + population). Christian Soubie rappelle que le Président du SMER est venu en séance du conseil communautaire pour présenter les actions du syndicats et les perspectives d’évolutions. Il précise que les autres syndicats feront de même et qu’il y a une très forte probabilité d’augmentation des participations aux 3 syndicats avec à terme une réflexion à engager sur la nécessité d’instaurer la taxe GEMAPI pour faire face aux besoins de protection des milieux et de prévention des inondations. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l’unanimité des suffrages exprimés d’approuver le projet de délibération.		
9	Délibération portant vote du taux des impôts 2022 (Taxe sur le foncier bâti, Taxe sur le foncier non bâti, contribution foncière des entreprises et Taxe d’enlèvement des ordures ménagères)		
	Le Président présente le projet de délibération. Christian Soubie souligne que le lien entre fiscalité et territoire est de plus en plus distendu. En effet, les collectivités locales ne votent plus le taux de la taxe d’habitation qui n’est plus perçu sur les résidences principales. Il note qu’en contrepartie, les EPCI perçoivent une fraction de la TVA. Christian Soubie précise que désormais, la Communauté de communes ne dispose de pouvoir de taux que sur le foncier des ménages (taxe foncière) et des entreprises (CFE) et que le Législateur a réduit également les bases foncières des locaux industriels (CFE et TF) et a mis en place une nouvelle compensation. Christian Soubie met en évidence que les ressources principales des EPCI présentent le risque d’être très fluctuantes puisqu’elles vont être impactées par les évolutions de la situation économique en reposant essentiellement sur la valeur ajoutée : Valeur ajoutée des entreprises avec la CVAE et Valeur ajoutée de la consommation avec la TVA. Christian Soubie rappelle que la TEOM est basée sur la valeur foncière des biens et sur le produit attendu par le		

SEMOCTOM. Il précise qu'en pour 2022, le SEMOCTOM a voté une hausse de ses tarifs de 8,34%. Il met en avant que dans les années qui viennent cette taxe est susceptible de connaître une croissance forte puisque les réglementations européennes et nationales imposent des pénalités fortes si une réduction massive des volumes de déchets n'est pas atteinte.

Christian Soubie indique qu'il est proposé de maintenir à nouveau les taux de fiscalité : le taux de CFE à 25,76%, le taux de TFB à 0,8% et le taux de TFNB à 2,46%.

De plus, il est proposé de fixer les taux de TEOM comme suit :

	Communes	Bases Prévisionnelles	Taux	Produits Attendus
01 061	BONNETAN	937 370	11,13%	104 292,40 €
02 083	CAMARSAC	793 809	13,50%	107 166,60 €
03 099	CARIGNAN	4 672 752	10,73%	501 546,30 €
04 165	FARGUES	3 543 163	10,36%	367 076,40 €
05 330	POMPIGNAC	3 605 840	10,67%	384 586,73 €
06 496	SALLEBOEUF	2 402 600	11,71%	281 277,75 €
07 535	TRESSES	6 104 008	10,40%	634 525,94 €
08 CROIGNON	CROIGNON	482 002	16,48%	79 451,10 €
	Totaux	22 541 544		2 459 923,22 €

Il invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

10 Délibération portant vote du budget supplémentaire 2022 du budget général

Le Président présente le projet de délibération.

Christian Soubie constate que le budget supplémentaire présente peu d'écritures. Ainsi, classiquement, il a vocation à intégrer les « restes à réaliser », la reprise des résultats et quelques ajustements. Il précise que le montant de dépenses du FNPIC n'est pas encore connu.

Christian Soubie présente les grandes lignes de ce budget supplémentaire.

En dépenses de fonctionnement :

- Au chapitre 011 Charges à Caractères général : + 50 k€

Prévision pour travaux de réparation dans les crèches suite aux sinistres de juin 2021 si l'assurance assure un dédommagement (sinon les dépenses seront imputées en investissement)

Prévision augmentation coût énergie, ...

- Au chapitre 012 Charges de personnel : + 30 k€

Prévision recrutement apprentis

Prévision augmentation point d'indice

- Au chapitre 65 Autres charges de gestion : + 330 k€

Augmentation des divers syndicats + SEMOCTOM (+8.34%)

- Au chapitre 022 Dépenses imprévues : + 99 k€

FONCTIONNEMENT	TOTAL BP 2022	TOTAL BS 2022	TOTAL BP + BS 2022
Dépenses - Chapitres budgétaires			
011 - charges à caractère Général	1 841 000,00 €	50 000,00 €	1 891 000,00 €
012 - charges de personnel et frais assimilés	540 000,00 €	30 000,00 €	570 000,00 €
014 - atténuation de produits	2 587 500,00 €	- €	2 587 500,00 €
65 - autres charges de gestion courante	3 548 300,00 €	330 000,00 €	3 878 300,00 €
66 - charges financières	25 500,00 €	- €	25 500,00 €
67 - charges exceptionnelles	35 000,00 €	- €	35 000,00 €
Total Fonctionnement "opérations réelles"	8 577 300,00 €	410 000,00 €	8 987 300,00 €
022 - dépenses imprévues	103 580,00 €	99 000,00 €	202 580,00 €
023 - virement à la section d'investissement	533 945,00 €	- €	533 945,00 €
042 - opérations d'ordre de transfert entre sections	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
Total Fonctionnement autres opérations	757 525,00 €	99 000,00 €	856 525,00 €
Total Fonctionnement Dépenses	9 334 825,00 €	509 000,00 €	9 843 825,00 €

En recettes de fonctionnement :

- Affectation du résultat R002 : 200 000 €
- Recettes TEOM : + 219 000 € (+8.34%)
- Augmentation TVAG : + 50 000 €
- Augmentation compensation CFE : +40 000 €

Recettes - Chapitres budgétaires	TOTAL BP 2022	TOTAL BS 2022	TOTAL BP + BS 2022
002 - Excédent reporté	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
013 - atténuation de charges	6 000,00 €	- €	6 000,00 €
70 - produits des services	1 635,00 €		1 635,00 €
73 - impôts et taxes	8 160 220,00 €	269 000,00 €	8 429 220,00 €
74 - dotations subventions et participations	1 166 470,00 €	40 000,00 €	1 206 470,00 €
75 - autres produits de gestion courante	500,00 €	- €	500,00 €
77 - produits exceptionnels	- €	- €	- €
Total Fonctionnement Recettes	9 334 825,00 €	509 000,00 €	9 843 825,00 €

En investissement :*Côté Dépenses, par opération :*

- Opération 101 « Siège » : + 50 k€

Projet extension du siège

- Opération 102 « Zone d'activité » : + 140 k€

Projet de requalification de la zone

- Opération 103 « Bâtiments communautaires » : + 230 k€

Réévaluation travaux de réhabilitation / extension Petit Prince

Travaux dans les crèches suite au sinistre de juin 2021 si l'assurance ne prend pas les réparations à sa charge

- Opération 104 « Equipement » : + 20 k€

Divers crèches etc...

- Opération 105 « Voiries » : + 200 k€

		Dépenses 2022			
Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège	100 000,00 €	- €	50 000,00 €	150 000,00 €
102	Zones d'Activités	110 000,00 €	- €	140 000,00 €	250 000,00 €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	600 000,00 €	239 360,59 €	230 000,00 €	1 069 360,59 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	25 000,00 €	13 493,37 €	20 000,00 €	58 493,37 €
105	Voiries communautaires	200 000,00 €	36 389,68 €	200 000,00 €	436 389,68 €
106	Chemins / Environnement	100 000,00 €	- €	- €	100 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	50 000,00 €	- €	- €	50 000,00 €
108	Mobilités actives	2 000 000,00 €	- €	- €	2 000 000,00 €
Total des opérations		3 185 000,00 €	289 243,64 €	640 000,00 €	4 114 243,64 €

Côté Dépenses, hors opération :

Dépenses		2022			
Chapitre / Article	Désignation	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €
16 / 1641	Emprunts -Remboursement Capital	270 000,00 €			270 000,00 €
168758	Autres groupements THD - GN	30 000,00 €			30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/21318	Opération patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
041/21752	Opération patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues		95 000,00 €		26 627,33 €	121 627,33 €
Chapitre 204 - Subvention d'équipement		0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
204131	Département (schéma mobilités)				0,00 €
2041581	Bornes électriques avec SDEEG		30 000,00 €		30 000,00 €
Total hors opérations		435 000,00 €	30 000,00 €	26 627,33 €	491 627,33 €

Côté Recettes, par opération :

		Recettes 2022			
Opération	Désignation	BP	RAR	BS	BP+RAR+BS
101	Equipement du siège	- €	- €	- €	- €
102	Zones d'Activités	- €	- €	- €	- €
103	Bâtiments communautaires (crèches, CLSH Tresses)	- €	179 898,20 €	- €	179 898,20 €
104	Equipement (mobilier structures, équipement culturel)	- €	- €	- €	- €
105	Voiries communautaires	- €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
106	Chemins / Environnement	80 000,00 €	- €	- €	80 000,00 €
107	Domaine de la Frayse	- €	- €	- €	- €
108	Mobilités actives	- €	- €	- €	- €
Total des opérations		80 000,00 €	187 898,20 €		267 898,20 €

Côté Recettes, hors opération :

- Affecter 2 357 653.50 € du résultat excédentaire à l'investissement (au compte 1068)
- Inscrire le solde d'exécution N-1 de 1 186 374.27 €
- Annuler la ligne de l'emprunt d'équilibre (- 2 746 055 €)

Recettes		2022			
Chapitre / Article	Désignation	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
001	Solde d'exécution N-1			1 186 374,27 €	1 186 374,27 €
021	Virement de la section de fonctionnement	533 945,00 €			533 945,00 €
040	Opérations d'ordre	120 000,00 €			120 000,00 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers...		100 000,00 €	0,00 €	2 357 653,50 €	2 457 653,50 €
10222	FCTVA	100 000,00 €			100 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement			2 357 653,50 €	2 357 653,50 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées		2 746 055,00 €	0,00 €	-2 746 055,00 €	0,00 €
1641	Emprunt d'équilibre	2 746 055,00 €		-2 746 055,00 €	0,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales		40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
041/2031	Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
041/2033	Opérations patrimoniales	20 000,00 €			20 000,00 €
Total hors opérations		3 540 000,00 €	0,00 €	797 972,77 €	4 337 972,77 €

RECAPITULATIF INVESTISSEMENT	BP 2022	RAR	BS	BP+RAR+BS
DEPENSES	3 620 000,00 €	319 243,64 €	666 627,33 €	4 605 870,97 €
RECETTES	3 620 000,00 €	187 898,20 €	797 972,77 €	4 605 870,97 €

Christian Soubie indique qu'il est proposé d'adopter, par chapitre présentés ci-dessus, les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrant à 509 000 €, les recettes et les dépenses d'investissements qui s'équilibrent à 985 870.97 € dont 319 243.64 € de RAR en dépenses et 187 898.20 € de RAR en recettes puis le budget supplémentaire du budget général qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 494 870.97 €.

Il invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.

11 Délibération portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Le Président présente le projet de délibération.

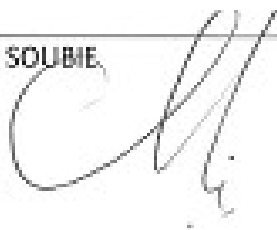
Christian Soubie indique que la nomenclature M57 est l'instruction la plus récente du secteur public et qu'elle a vocation à remplacer la nomenclature M14.

	Il souligne qu'elle étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires tant en matière de gestion pluriannuelle des crédits qu'en matière de fongibilité des crédits ou encore en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections. Christian Soubie indique qu'il est proposé d'autoriser la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la Communauté de Communes Les Coteaux Bordelais et d'adopter le règlement budgétaire et financier. Il invite les membres du conseil communautaire à engager la discussion. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire vote et décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'approuver le projet de délibération.
12	Délibération portant approbation du procès-verbal de la séance du 2 février 2022 Le Président invite les conseillers communautaires à faire part de leur remarque sur le projet de procès-verbal transmis avec la convocation. En l'absence de remarque, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.
13	Relevé des décisions de janvier à avril 2022 Le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le conseil communautaire. Le conseil en prend acte.

Christian Soubie indique que la prochaine réunion du conseil communautaire aura lieu le mardi 5 juillet à 19h à Salleboeuf (au lieu du mercredi 6 juillet comme initialement programmé)

La séance est levée à 20h50.

Christian SOUBIE



Président de la Communauté de communes «
les Coteaux Bordelais »

Céline DELIGNY-ESTOVERT



Secrétaire de séance